

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » art 2, loi du 11 février 2005.

Si vous êtes salarié, vous avez accès aux mêmes dispositifs de formation que les autres. Les organismes de formation doivent toutefois mettre en place des adaptations en vous proposant notamment un accueil à temps partiel ou discontinu et une durée de formation adaptée à votre handicap.

INSTITUTIONNELS

AGEFIPH

Organisme paritaire français institué par la loi du 10 juillet 1987, l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Elle propose à cet effet des services et aides financières pour les entreprises et les particuliers.

Arteparc de Bachasson bâtiment B1
rue de la Carrière de Bachasson
13590 MEYREUIL

Tél. : 0800 11 10 09
www.agefiph.fr

FIPHFP

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) est un établissement public visant à favoriser le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des personnes vivant avec un handicap au sein des trois fonctions publiques.

Site FIPHFP
19 place Jules Guesde – BP 42119
13203 MARSEILLE Cedex 01
Tél. : 04 91 39 59 25
www.fiphfp.fr

Votre interlocuteur

Le Délégué interrégional
Ludovic MERCIER
ludovic.mercier@caissedesdepots.fr
FIPHFP Handipacte PACA
handipactepaca@thconseil.fr

CONSEIL REGIONAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

Un accord-cadre quadriennal a été signé avec l'AGEFIPH relatif à la formation et à la qualification des personnes handicapées afin de favoriser leur insertion professionnelle durable en accroissant leur accès aux dispositifs de formation de droit commun. C'est dans le cadre de cet accord que sont organisés la formation, l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap dans l'offre de formation régionale.

Coordonnées
RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20

Tél. : 04 91 57 50 57

Fax : 04 91 57 51 51

DIRECCTE – Unité Territoriale

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi. L'unité territoriale est chargée de mettre en œuvre les politiques définies par les pouvoirs publics. Elle coordonne, au sein du Service Public de l'Emploi (SPE), l'intervention de ses partenaires institutionnels.

Siège départemental :
55, boulevard Périer -
13415 Marseille Cedex 20 -
Tél. 04 91 57 96 00 - Fax : 04 91 53 78 95

Antenne d'Aix-en-Provence :
Le Pilon du Roy - Bât. B -
Rue Pierre Berthier
13290 Les Milles
Tél. 04 42 39 56 00 - Fax : 04 42 39 56 01

CONSEIL DÉPARTEMENTAL Bouches-du-Rhône

Collectivité territoriale, organe de décision du Département, le Conseil Départemental intervient notamment dans le domaine de la solidarité :

- des aides aux personnes handicapées,
- du pilotage du RSA,
- de l'accompagnement social et médico-social des populations en difficulté.

Il porte la tutelle administrative et financière de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Adresse postale
Hôtel du département
52 avenue de Saint-Just
13256 Marseille Cedex 20
Tel : 04 13 31 13 13

OPÉRATEURS GÉNÉRALISTES POUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

MDPH

Evalue les besoins, et prend les décisions concernant cette population.

Maison Départementale des
Personnes Handicapées
4, Quai d'Arenc
CS 80096
13304 Marseille Cedex 02

SALON de PROVENCE

CCAS de SALON - 65, avenue Michelet -
13300 SALON DE PROVENCE

Tél. : 04.90.56.88.66

CAP EMPLOI

Institut Avenir Provence porte le service CAP EMPLOI. Cette offre de service s'adresse à la fois :

- aux entreprises privées quel que soit leur effectif, ainsi qu'aux employeurs du secteur public (administrations d'Etat, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière) : faciliter le recrutement et l'intégration dans l'entreprise de collaborateurs handicapés.
- aux personnes reconnues handicapées, inscrites ou non à Pôle emploi, ayant besoin d'un accompagnement spécialisé, compte-tenu de leur handicap : Faciliter l'embauche et l'intégration des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé et les établissements du secteur public

38 avenue de l'Europe
13097 Aix en Provence
04 42 95 70 30
accueil@capemploi13.com

SAMETH

Le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés s'adresse aux salariés du secteur privé ou aux agents du secteur reconnus handicapés ou en voie de l'être qui, du fait de l'apparition ou de l'aggravation du handicap, sont menacés d'inaptitude à leur poste de travail. Les travailleurs indépendants handicapés peuvent également bénéficier de ce service. Le service est gratuit pour l'entreprise car totalement financé l'Agefiph (secteur privé) ou le FIPHFP (secteur public).

AMETH Marseille
8, rue sainte Barbe
13002 MARSEILLE
Téléphone : 04.91.16.54.09
Fax : 04.91.41.66.81
samethmarseille@sameth13.com

SOUTIENS SPÉCIALISÉS PAR TYPES DE HANDICAPS

La Prestation ponctuelle spécifique (PPS) est une expertise apportée par un spécialiste du handicap (visuel, auditif, moteur, psychique, déficience intellectuelle) afin notamment d'apprécier les incidences du handicap sur l'emploi et les actions à mettre en œuvre pour le compenser. L'aide doit être prescrite par le conseiller Cap emploi, Pôle emploi ou Mission locale dans le cas d'un recrutement ou par le conseiller Sameth pour un maintien dans l'emploi.

HANDICAP MOTEUR

Émergences PACA 04 92 71 08 86
emergencespaca@orange.fr

HANDICAP AUDITIF

URAPEDA Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs.

URAPEDA SUD
240 Rue Jean de Guiramand
13290 Aix-en-Provence
Accueil général
Mail : accueil@urapeda-sud.org
Tel : 04 86 13 21 00
Accueil du service prestations
Mail: accueilpresta@urapeda-sud.org
04 86 13 21 05 | 06 19 64 61 58

HANDICAP VISUEL

IRSAM-CRIADV Centre de Ressources Interrégional d'Aide aux Déficients Visuels

Coordonnées
1 rue Vauvenargues 13007 MARSEILLE
www.irsam.asso.fr

Contact
Franck BONNIOT
Tél. : 04 91 32 60 69
criadv@irsam.asso.fr

HANDICAP MENTAL

EMERGENCES PACA

Coordonnées
84 rue des Artisans
ZI Saint Joseph
04100 Manosque

Contact
Muriel CAMANI
Tél. : 04 92 71 08 86
emergencespaca@free.fr

HANDICAP PSYCHIQUE

ISATIS

Action pour l'intégration des personnes souffrant de troubles psychiques.

Direction Territoriale Bouches-du-Rhône

Tél. 04 42 52 27 20

direction.aix@isatis.org

CENTRE RESSOURCES

CARIF Espace Compétences

Centre de ressources au service des politiques d'emploi et de formation en région PACA.

Il s'adresse :

- aux décideurs en leur proposant un espace d'aide à la décision, une interface et un lieu de dialogue entre les acteurs politiques, sociaux et économiques
- aux professionnels de l'emploi et de la formation en impulsant et accompagnant l'évolution et le développement de leurs compétences par une offre de services élargie : veille, publication, formations, conférences, conseil, études
- aux particuliers en leur offrant une plateforme de services en lignes permettant l'accès à l'offre de formation régionale et aux ressources les plus pertinentes sur l'emploi et la formation.

ZI Les Paluds Centre de Vie Agora

13400 AUBAGNE

Site internet du GIP Espace Compétences - CARIF PACA

contact@espace-competences.org

CREAI

Centre inter-régional d'étude, d'action et d'information PACA-Corse en direction des personnes en situation de vulnérabilité, le CREAI est une association mise en place sous l'impulsion des pouvoirs publics. Le CREAI a pour mission principale d'être un lieu de repérage et d'analyse des besoins et d'étude des réponses à y apporter, un lieu de rencontre et de réflexion entre les élus, les représentants des forces sociales et ceux des administrations concernées, de fournir des analyses et des avis techniques aux décideurs, ainsi qu'aux gestionnaires des établissements et services. Son champ d'application s'est élargi à l'ensemble des populations en situation d'exclusion ou de handicap concernées par la loi du 2 janvier 2002, ainsi que sur des missions complémentaires telles que :

- observation des besoins et des attentes des populations,
- étude et recherche,
- évaluation des actions,
- conseil, formation des professionnels.

CREAI PACA et Corse

6, rue d'Arcole - 13006 Marseille

Tél. : 04 96 10 06 60

ANIMATION DU RESEAU DES REFERENTS HANDICAP EN PACA

Bureau d'études ETCetera

Pour accompagner l'accord AGEFIPH / Région / FIPHFP, l'animation du réseau des référents Handicap a été confiée au bureau d'études ETCetera. Elle s'organise en lien étroit avec les services de la Région (de la Formation Continue, de l'Apprentissage, de l'Accompagnement Information Orientation et Sécurisation de Parcours Professionnels, de la Solidarité Santé Prévention et de la Mission Territoriale), ainsi qu'avec l'AGEFIPH et le FIPHFP.

Aide au suivi et au pilotage de la démarche régionale et Animation du réseau :

- Des rencontres d'échanges sur les territoires, ouvertes à tous les référents Handicap : Partager les expériences, disséminer les bonnes pratiques et se connaître pour mieux s'interpeler ;
- Un appui à distance, sur interpellation en direct de tout professionnel confronté à une situation de handicap en lien avec le handicap ;
- Une information régulière : une newsletter trimestrielle sur la vie du réseau ;
- Des ressources en ligne pour faciliter la communication au sein de ce réseau.

Les référents bénéficient de formations complémentaires, organisées par le CARIF Espace Compétences.

Coordonnées
ETCetera – Groupe COPSI
Pôle d'Activités 120 Rue Topaze –
Mistral B 13510 Eguilles
www.etcformation.fr